



Abecelles déjantées. © Trossat/Cœurs de nature/SIPA

Réglementation

Les deux réserves naturelles sont, en grande partie, sur le domaine public maritime. Afin de garantir la préservation des espèces et des milieux, il convient de veiller à leur protection. Une réglementation adaptée a donc été adoptée dans le cadre des règlements des réserves naturelles.

Sont notamment interdits par le Décret :

- la circulation des véhicules à moteur,
- la circulation des chiens,
- la chasse (sauf sur le domaine fluvial en Vendée),
- la cueillette des végétaux,
- le dépôt de déchets,
- le camping et le bivouac.



Légende

Légende

Activités humaines

La baie de l'Aiguillon est connue pour la conchyliculture et plus précisément pour la mytiliculture. Ainsi, la culture des moules sur bouchots (pieux de bois plantés dans la vase) a été « inventée » en baie de l'Aiguillon et de nombreuses installations jalonnent la baie. La fauche d'une partie des prés salés est l'activité agricole principale. Elle s'effectue de début juin à fin juillet. Enfin, la pointe Saint-Clément et le port du Pavé (en Charente-Maritime), la pointe de l'Aiguillon et la plateforme d'observation de St Michel en l'Herm (en Vendée), constituent une porte d'entrée remarquable sur la baie de l'Aiguillon offrant une vue magnifique sur les prés salés et les vasières.



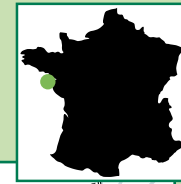
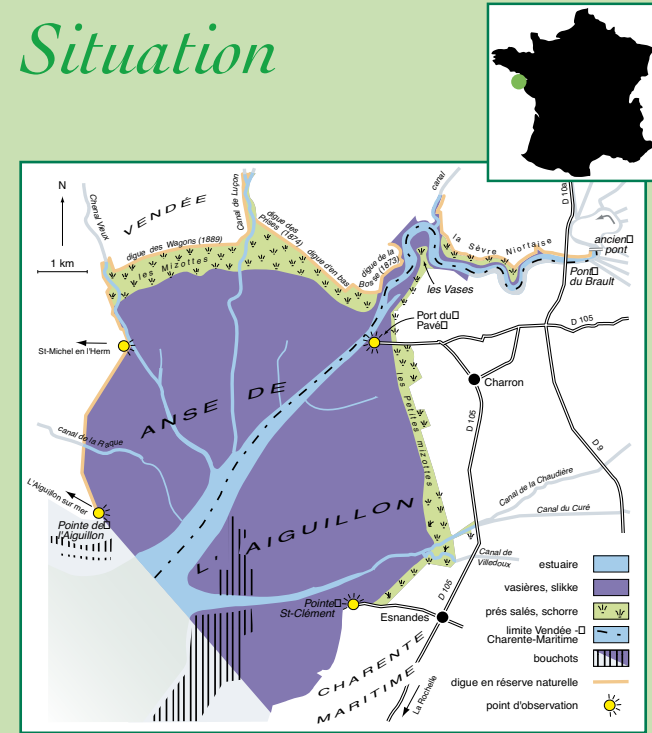
Fiche d'identité

Département : Charente-Maritime (17), Vendée (85).
Communes : Aiguillon / Mer, Saint-Michel en l'Herm, Triaize, Champagné-les-Marais, Puyravault, Saint-Radegonde des Noyers (85) ; Charron, Esnandes, Marsilly (17)
Propriétés : Domaine Public Maritime, Domaine Public Fluvial, Fondation pour la Protection des Habitats et de la Faune Sauvage, autres propriétaires privés.
Gestionnaires : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et Ligue pour la Protection des Oiseaux

Informations

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)
Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)
 Ferme de la Prée Mizottière
 85450 Ste Radegonde des Noyers
 Tél. : 02 51 56 90 01
 E-mail : baie.aiguillon@espaces-naturels.fr

Situation



Réserve Naturelle BAIE DE L'AIGUILLON



Réalisation : Studio Préférences Quéigny - Imprimé en France sur papier recyclé. Édition 2013. Photographies de couverture : © E. Joyeux / ONCFS

GESTIONNAIRES :

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)
 BP 326
 85 bis avenue de Wagram
 75822 Paris cedex 17
 Téléphone : 01 44 15 17 17



Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)
 Fonderies Royales
 8-10 rue du Docteur Pujos - BP 90263
 17305 ROCHEFORT Cedex
 Téléphone : 05 46 82 12 34



La baie de l'Aiguillon a été classée en réserve naturelle par Décret Ministériel en 1996 pour la partie vendéenne sur une surface de 2300 hectares et en 1999 pour la partie charentaise sur une surface de 2600 hectares. L'ensemble de cette protection recouvre une vaste zone maritime, façade littorale du Marais Poitevin allant du sud de l'Aiguillon / Mer jusqu'au nord de la Rochelle. La Sèvre Niortaise sépare les deux départements.

Un estuaire

La baie de l'Aiguillon est constituée de deux milieux naturels principaux : la slikke (vasière) et le schorre (prés salés appelés localement mizottes). A l'interface entre terre et mer, entre eau douce et eau salée, les estuaires sont des milieux d'une exceptionnelle productivité biologique, supérieure à celle des forêts tropicales. Cette productivité et sa situation géographique, sur la grande voie de migration Est-Atlantique, en fait l'un des tous premiers sites d'hivernage des oiseaux d'eau en France, limicoles (échassiers, 40 à 55000 en janvier) et anatidés (oies et canards, 25 à 40000 en janvier).

Les prés salés

La baie de l'Aiguillon constitue l'un des principaux sites français où l'on peut rencontrer des habitats de prés salés, rares au niveau européen et une flore typique regroupant notamment la Puccinellie maritime, l'Obione, les salicornes, le Chiendent marin, l'Aster maritime, la Lavande de mer ou bien encore la Spartine maritime qui est la première à coloniser les vases. La présence de ces mizottes conditionne l'hivernage des anatidés herbivores. En effet, la Puccinellie maritime constitue une ressource alimentaire essentielle des Oies cendrées, Bernaches cravants et Canards siffleurs. La baie de l'Aiguillon est ainsi l'un des premiers sites d'hivernage français pour l'Oie cendrée.

De plus, les prés salés sont une zone de nourricerie pour de nombreux poissons (Bar européen, Mulet porc...).

La vasière

D'aspect inerte, elle héberge en fait une très grande quantité de mollusques (Scrobiculaire, Hydrobie : un minuscule escargot marin...) et de vers (Néréis, Arénicoles...) qui servent de nourriture aux limicoles et à certains canards.

La baie de l'Aiguillon est ainsi le premier site français d'hivernage pour la Barge à queue noire (entre 30 et 50 % de la population hivernante en France) et l'Avocette élégante (15 à 30 %) et le second pour le Bécasseau maubèche. On rencontre également en hiver des milliers de Bécasseaux variables, Pluviers argentés et toutes les espèces classiques du littoral atlantique français comme le Courlis cendré, la Barge rousse, le Chevalier gambette, le Grand gravelot. Enfin, la baie est un site d'importance majeure pour l'hivernage de cinq à dix mille individus d'un canard marin, le Tadorne de Belon qui se nourrit principalement d'Hydrobie et dont quelques couples restent en été pour nicher.

Gestion

L'état de gestion de la réserve naturelle est étroitement lié au Marais Poitevin, zone humide fragilisée, et dépend notamment de la gestion hydro-agricole des prairies. Les objectifs de gestion concernent la préservation et la conservation du patrimoine naturel de la baie, à travers la restauration de la capacité trophique de l'estuaire (ressources alimentaires) et le maintien de la diversité des habitats de prés salés. A l'intérieur de la réserve, des actions concernant ces derniers sont menées en association avec les propriétaires (Fondation Nationale pour la Protection des Habitats et de la Faune Sauvage, quelques privés et l'Etat), les associations et la profession agricole. Ces actions s'accompagnent de travaux scientifiques destinés à mieux comprendre les relations qu'entretiennent les espèces avec leur milieu.



Légende

Un milieu complémentaire au Marais Poitevin

Pour les canards, la baie est d'abord une zone de remise (repos) exceptionnelle. Si les Canards pilets (plusieurs milliers d'individus en janvier, site d'importance internationale) se nourrissent en partie sur la vasière, ils vont trouver le complément dans les prairies humides du Marais Poitevin, à l'instar des Canards colverts, siffleurs, souchets et des Sarcelles d'hiver. Cela peut être le cas des Barges à queue noire et des Courlis corlieu lors de leur migration pré-nuptiale au printemps.



Légende

